

Règlement des Tournois à cinq joueurs.

Article 1 - Organisation générale.

Des tournois permanents à cinq joueurs avec huit parties à jouer (deux parties contre chaque adversaire avec couleurs inversées) sont ouverts à tous les adhérents, l'écart de force entre deux participants ne dépassant pas si possible 200 points Elo A.J.E.C. Ils se déroulent selon le règlement des tournois A.J.E.C.
Il existe des tournois joués par la poste et des tournois joués sur serveur, le choix se faisant au moment de l'inscription.

Article 2 - Inscription.

L'inscription est gratuite et accessible à tous les adhérents.

Elle doit être adressée au responsable chargé de cette tâche, comme indiqué dans le Courrier des Echecs ou faite sur le site web de l'A.J.E.C.

Lors de son inscription, le joueur indique le type de tournoi, " postal " ou " serveur ", qu'il désire.

Les joueurs sont répartis en fonction de leur Elo A.J.E.C. ; il existe trois niveaux de tournois :

- N1 pour une moyenne Elo > 2201
- N2 pour une moyenne Elo de 2001 à 2200
- N3 pour une moyenne Elo <= 2000

Article 3 – Système de départage.

En cas d'ex æquo pour la première place, les joueurs sont départagés par le système Sonneborn-Berger puis par leur score entre eux. Si cela ne donne rien, c'est le joueur ayant réalisé la plus forte progression au classement qui est déclaré vainqueur. Dans ce cas, les joueurs ex æquo bénéficient de la qualification au titre de l'article 4.

Article 4 - Droits du vainqueur.

Le vainqueur d'un tournoi N1 est qualifié pour le Championnat de France.

Le vainqueur d'un tournoi N2 et son second sont qualifiés pour un tournoi Accession à onze joueurs ou au choix pour un troisième tour de la Coupe de France.

Le vainqueur d'un tournoi N3 et son second sont qualifiés pour un tournoi Accession à onze joueurs ou au choix pour un deuxième tour de la Coupe de France.

Ces qualifications sont valables 3 ans après l'annonce des résultats.

En outre, le Directeur des Tournois à cinq joueurs facilitera l'accès des vainqueurs à des tournois d'un niveau moyen supérieur à leur classement Elo A.J.E.C., si ce classement le leur permet.